

## CONGRÈS DES DDEN LE 9 JUIN 2018 AU KREMLIN BICÊTRE

### Motion « Santé scolaire » Rétablissons une véritable médecine scolaire de prévention pour un droit à la santé pour tous !

Depuis des années, les DDEN tirent le signal d'alarme quant au déficit chronique de médecins, infirmières scolaires et assistants sociaux, avec des conséquences sur les élèves. Cette pénurie a des conséquences auprès des enfants et leurs familles, surtout les plus démunies. Les droits des élèves ne sont pas respectés et le Service Public d'Éducation n'assure pas correctement sa mission de promotion de santé. La santé étant selon l'OMS, un état complet de bien-être physique, mental et social et pas uniquement l'absence de maladie. Les visites médicales n'étant plus assurées, les problèmes de vue, d'audition, de langage et les troubles des apprentissages avec leurs multiples causes sont détectés trop tardivement...

Comment l'Éducation Nationale compte-t-elle réaliser les 800 000 bilans des élèves de 6 ans avec moins de 1000 médecins de l'Éducation nationale ?

Comment l'Éducation Nationale compte-t-elle garantir le dépistage des élèves de primaire en ne prévoyant aucune intervention des personnels infirmiers dans le premier degré ?

Comment l'Éducation Nationale entend-t-elle prendre ses responsabilités pour répondre aux priorités de santé publique à l'École et à la mise en place d'une stratégie de prévention de l'échec scolaire et de la rupture sociale ?

La précarité sociale accroît les risques sanitaires et le non recours aux soins. L'éducation à la santé à l'école devient alors un sujet fondamental pour le bien-être de milliers d'élèves. La stratégie nationale des pouvoirs publics pour la période 2018-2022 est marquée par la volonté d'inscrire la santé à l'école dans une démarche globale : « *la politique de santé de l'enfant doit faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de ses effets de long terme sur le développement de l'enfant et sa réussite éducative, ainsi que sur les inégalités de santé* » comme l'annonce le décret du 29 décembre 2017. Dès lors, les réformes à engager dans le domaine de la médecine scolaire sont essentielles et incontournables afin que l'accès à la santé et aux soins deviennent une réalité pour des milliers d'élèves scolarisés dans notre pays.

Les DDEN rejoignent et partagent l'avis du CESE, Conseil Économique Social et Environnemental, qui précise dans son introduction qu'il « *milite pour une école ouverte et inclusive qui se donne pour objectif de former les élèves à devenir citoyens. L'Éducation nationale doit permettre à tous, conformément aux objectifs qui lui sont assignés par la loi de refondation de l'École de la République de 2013, de s'insérer pleinement dans la société. École de la réussite pour tous, perception globale de la santé : la santé à l'école est au croisement de ces deux priorités.*

Les DDEN demandent le renforcement des actions de prévention en milieu scolaire :

- **Renforcer la formation** sur la prévention santé,
- **Garantir la qualité de l'environnement** de l'école,
- **Mieux informer et impliquer les parents et les élèves** : éditer des guides sur leur droits et les lieux ressources et surtout en dynamisant les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- **Réunir, quand la situation de santé d'un.e élève l'exige, l'équipe éducative** dans son ensemble afin d'adopter les mesures nécessaires en termes d'organisation de la scolarité et informer.
- **Réunir, quand une épidémie de maladie contagieuse est déclarée** (ex : tuberculose en 1986), toutes les parties concernées, notamment l'ARS, et prendre les mesures qui s'imposent : détection aussi large que nécessaire par tests sanguins, vaccination obligatoire et suivi.

Les DDEN demandent à l'Éducation Nationale de garantir une réponse adaptée et rapide aux besoins des élèves :

- **Agir à l'école pour plus d'égalité en santé** (tous les territoires doivent être concernés, car tous en ont besoin) en procédant au recrutement par l'Education Nationale de suffisamment de médecins scolaires et d'infirmières pour satisfaire les besoins existants, notamment en renforçant l'attractivité de ces professions et en facilitant les débuts de carrière des candidats. Seule une rémunération revalorisée permettrait de recruter des médecins scolaires, car en effet, souvent les postes existent mais ne sont pas pourvus.
- **Rendre la visite médicale de la sixième année effective pour tous.tes et en faire le point de départ de la coordination** compte-tenu de ses effets à longs termes, en lien étroit avec les parents et le/la médecin traitant.e et en améliorant la transmission des informations. Une visite médicale à 3 ans nous semble dans la droite ligne de la coordination avec le médecin traitant
- **Organiser localement la coordination santé et l'inscrire dans le temps** en associant la médecine de l'Education nationale à la négociation des contrats locaux de santé et en articulant son action avec celle du/de la médecin traitant.e et de la médecine universitaire.
- **Mettre en place une plateforme facilement accessible pour orienter rapidement les élèves et leur famille** quand il.elle.s sont confronté.e.s à une difficulté de santé physique ou mentale.